

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 30 avril 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attachés d'administration des affaires sociales

NOR : AFSR1311169A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 30 avril 2013, est autorisée au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attachés d'administration des affaires sociales.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu à partir du jeudi 26 septembre 2013 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Régions, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés en fonction du nombre et de la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à Paris à partir du 10 mars 2014.

Les demandes d'aménagement d'épreuve devront être présentées avant la clôture des inscriptions.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 14 mai 2013.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au mardi 11 juin 2013, à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

CONCOURS RÉSERVÉ POUR L'ACCÈS AU CORPS des attachés d'administration des affaires sociales	DATE ET HEURE DE PARIS
Ouverture du serveur	Mardi 14 mai 2013
Date et heure limites d'inscription	Mardi 11 juin 2013, à minuit

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;
- sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH3B), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris (pôle accueil, concours, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, téléphone : 01-40-56-60-00).
- par courriel à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sante.gouv.fr.

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le mardi 11 juin 2013, à minuit, le cachet de la poste faisant foi :

Ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, DRH3B, bureau du recrutement (Sud Pont), « concours réservé attaché 2013 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

La date limite d'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle exigés des candidats admissibles est fixée au 17 février 2014, à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers, établis en cinq exemplaires, devront obligatoirement être transmis par la voie postale à l'adresse ci-dessous :

Ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, DRH3B, bureau du recrutement (Sud Pont), « concours réservé attaché 2013 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.